

# Athena France Leaders Juin 2023

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-<sup>(1)</sup>). L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**Athena France Leaders Juin 2023 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Durée maximale d'investissement** : 10 ans et 14 jours, en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation** : du 17 avril 2023 au 16 juin 2023. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Athena France Leaders Juin 2023 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN** : FR001400H972

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL** | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

# En quelques mots

**Athena France Leaders Juin 2023 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré constitué des actions Axa SA, BNP Paribas, Engie SA et TotalEnergies SE (le « Panier équilibré »). Les cours des actions sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin du 2<sup>e</sup> semestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 5,00 %<sup>(1)</sup> par semestre écoulé, soit 10,00 % par année écoulée, depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(2)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial<sup>(3)</sup> à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(2)</sup>.
- À l'échéance des 10 ans et 14 jours, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 100,00 %<sup>(1)</sup>, soit 10,00 % par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(2)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial<sup>(3)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.
  - Un remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup>, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> mais supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial<sup>(3)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.

**Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Athena France Leaders Juin 2023, soit 1 000 euros.** À toutes les Dates d'Évaluation du Panier équilibré mentionnées, les actions composant le Panier équilibré sont prises en compte à leur cours de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables**, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 16 juin 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (le 30 juin 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 16 juin 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Athena France Leaders Juin 2023**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup> Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.





# Avantages / Inconvénients

## ▶ Avantages



- Du 2<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> semestre, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équi pondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial<sup>(2)</sup>, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 5,00 %<sup>(3)</sup> par semestre écoulé, soit 10,00 % par année écoulée, depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(1)</sup>.**
- À l'échéance des 10 ans et 14 jours, si **Athena France Leaders Juin 2023** n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau du Panier équi pondéré est supérieur ou égal à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, l'investisseur récupère son **Capital Initial augmenté d'un gain final de 100,00 %<sup>(3)</sup>, soit 10,00 % par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(1)</sup>.**
- À l'échéance des 10 ans et 14 jours, si **Athena France Leaders Juin 2023** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital Initial<sup>(3)</sup>**, si le niveau du Panier équi pondéré est strictement inférieur à son Niveau Initial<sup>(2)</sup> et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup> à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>.

## ▶ Inconvénients



- **Athena France Leaders Juin 2023 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équi pondéré est inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>). La valorisation d'**Athena France Leaders Juin 2023** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équi pondéré autour du seuil de 50,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 2 à 20 semestres soit de 1 an à 10 ans et 14 jours.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 5,00 %<sup>(3)</sup> par semestre écoulé, soit 10,00 % par année écoulée, depuis la Date d'Évaluation Initiale<sup>(1)</sup>. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du Panier équi pondéré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équi pondéré.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

## ▶ Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Athena France Leaders Juin 2023** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les Sous-Jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur de l'un des Sous-Jacents ou l'un des Sous-Jacents (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équi pondéré, voir en page 4.

<sup>(3)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

# Mécanisme de remboursement

## ► Détermination du Niveau Initial du Panier équilibré

Le Panier équilibré est composé des actions Axa SA, BNP Paribas, Engie SA et TotalEnergies SE (dividendes non réinvestis). Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équilibré.

Le niveau du Panier équilibré est déterminé par la somme pondérée de l'évolution de chacune des actions. L'évolution de chaque action correspond à son cours de clôture observé à une date d'Évaluation divisé par son cours de clôture constaté à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 16 juin 2023. Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100 % à la Date d'Évaluation Initiale<sup>(1)</sup>.

## ► Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 2<sup>e</sup> semestre

Du 2<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> semestre, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :

son Capital Initial  
+  
Un gain de 5,00 % par semestre écoulé, soit 10,00 % par année écoulée  
soit un TRA brut<sup>(3)</sup> maximum<sup>(5)</sup> de 9,56 % et un TRA net<sup>(4)</sup> maximum<sup>(5)</sup> de 8,46 %

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé, **Athena France Leaders Juin 2023** s'arrête ; sinon, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et **Athena France Leaders Juin 2023** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>.

## ► Remboursement à l'échéance des 10 ans et 14 jours

À la Date d'Évaluation Finale, le 16 juin 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau du Panier équilibré une dernière fois.

### Cas favorable

Si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 30 juin 2033 :

son Capital Initial  
+  
Un gain final de 100,00 %, soit 10,00 % par année écoulée  
soit un TRA brut<sup>(3)</sup> de 7,14 % et un TRA net<sup>(4)</sup> de 6,07 %

### Cas médian

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 30 juin 2033 :

son Capital Initial  
soit un TRA brut<sup>(3)</sup> de 0 % et un TRA net<sup>(4)</sup> de -1,00 %

### Cas défavorable

Si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 30 juin 2033 :

son Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équilibré  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équilibré. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

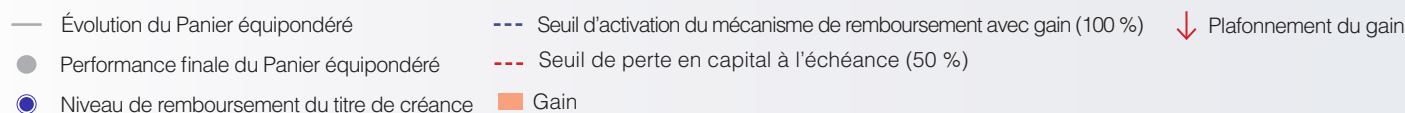
<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

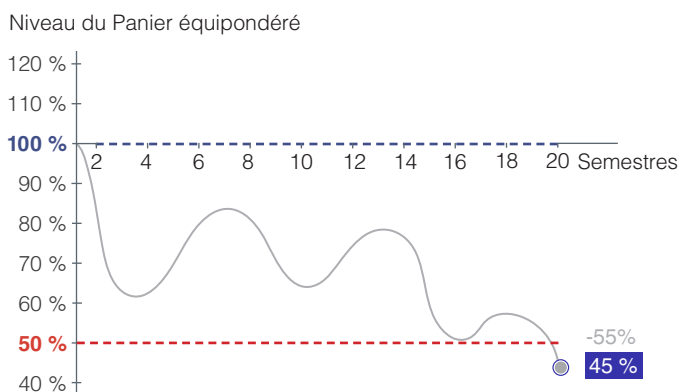
<sup>(5)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 10,00 % à la 1<sup>re</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé (soit le 1<sup>er</sup> juillet 2024).

# Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



## Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à l'échéance (supérieure à 50 %)

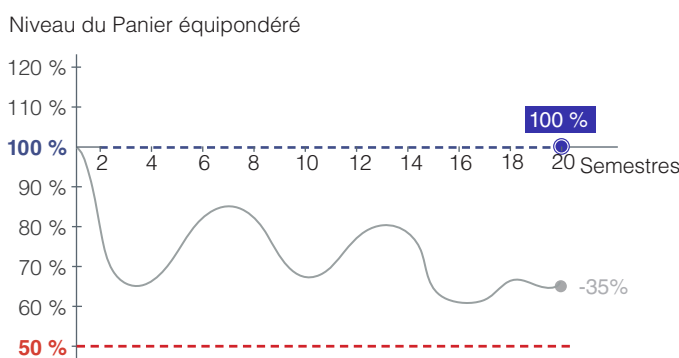


- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial<sup>(2)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est égal à 45 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Final<sup>(1)</sup>, 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 55 %.

**Remboursement final : 45 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : -7,64 % (identique à celui du Panier équilibré<sup>(5)</sup>)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : -8,56 %**

Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 50 % à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, la perte en capital serait supérieure à 50 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

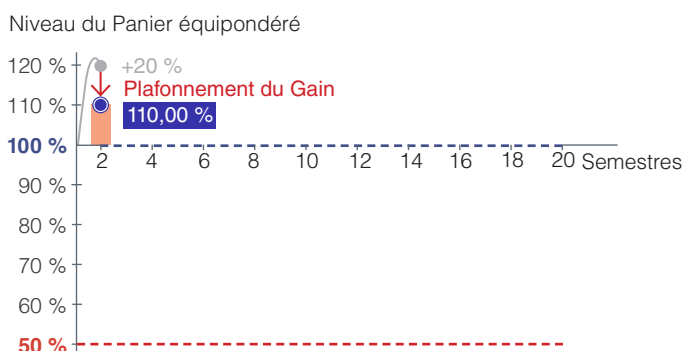
## Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à l'échéance (inférieure ou égale à 50 %)



- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à son Niveau Initial<sup>(2)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau du Panier équilibré est égal à 65 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup> (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Final<sup>(1)</sup>, son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

**Remboursement final : 100 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 0,00 % (contre -4,20 % pour le Panier équilibré<sup>(5)</sup>)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : -1,00 %**

## Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin du 2<sup>e</sup> semestre (Plafonnement du gain)



- À la 1<sup>re</sup> Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, soit à la fin du 2<sup>e</sup> semestre, le niveau du Panier équilibré est égal à 120 % de son Niveau Initial<sup>(2)</sup>, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le titre de créance s'arrête. L'investisseur reçoit alors, à la première Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, son Capital Initial augmenté d'un gain de 10,00 %, soit 5,00 % par semestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

**Remboursement final : 110,00 % du Capital Initial**  
**TRA brut<sup>(3)</sup> : 9,56 % (contre 19,08 % pour le Panier équilibré<sup>(5)</sup>)**  
**TRA net<sup>(4)</sup> : 8,46 %**

**Information importante** : la valorisation d'Athena France Leaders Juin 2023 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation de remboursement automatique anticipé, si le niveau du Panier équilibré est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale, s'il est proche de 50,00 % et 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(5)</sup> Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions composant le Panier équilibré.

# Présentation des actions composant le Panier équilibré

## Action Axa SA

AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. Axa est présente sur les marchés domestiques et internationaux. Le cours de l'action Axa SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPCS/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Axa SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe Axa SA : <https://www.axa.com/fr/investisseurs>. Des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

## Action BNP Paribas

BNP Paribas collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de BNP Paribas, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas.com/resultats>. Des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

## Action Engie SA

Engie SA offre une gamme complète de services mondiaux liés à l'électricité, au gaz naturel, à l'énergie et à l'environnement. La société produit, négocie, transporte, stocke et distribue du gaz naturel et offre des services de gestion de l'énergie et d'ingénierie climatique et thermique. Le cours de l'action Engie SA est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPENGII/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de Engie SA, veuillez-vous rendre sur la page investisseur du Groupe Engie SA : <https://www.engie.com/resultats-financiers>. Des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

## Action TotalEnergies SE

TotalEnergies SE est une société du secteur de l'énergie. Elle produit, transporte et fournit du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité à faible émission de carbone, et raffine des produits pétrochimiques. Elle possède et gère des stations-service dans le monde entier. Le cours de l'action TotalEnergies SE est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rPTTE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières. Pour plus d'informations sur les résultats de TotalEnergies SE, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de TotalEnergies SE : <https://totalenergies.com/fr/actionnaires/resultats-et-presentations-investisseurs/presentations-investisseurs>. Des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

Sources : Bloomberg, Boursorama, et site internet des entreprises, au 4 avril 2023  
Se référer aux sites internet de chaque entreprise pour plus d'informations.

## ► Performances historiques du cours des actions et du Panier équilibré du 3 avril 2013 au 3 avril 2023

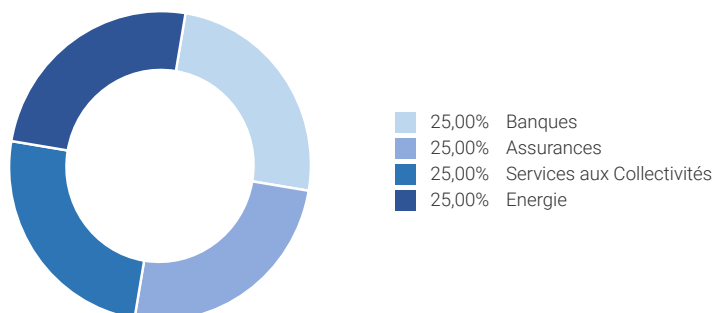
**Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

| Performances cumulées comparatives (dividendes non réinvestis) | 1 an           | 5 ans          | 10 ans         |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Action Axa SA  | 5,42 %         | 30,71 %        | 110,83 %       |
| Action BNP Paribas   | 7,95 %         | -6,52 %        | 39,17 %        |
| Action Engie SA  | 23,01 %        | 7,35 %         | -3,71 %        |
| Action TotalEnergies SE  | 23,11 %        | 23,24 %        | 53,47 %        |
| <b>Panier d'actions équilibré</b>                              | <b>14,87 %</b> | <b>13,70 %</b> | <b>49,94 %</b> |

Sources : Bloomberg, données du 03/04/2013 au 03/04/2023.

## ► Répartition sectorielle des actions du Panier équilibré





# Caractéristiques principales

|   |  |
|---|--|
| <b>Code ISIN</b>  | FR001400H972   |
| <b>Forme juridique</b>  | Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section «Informations Importantes») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 et tel que mis à jour par le Prospectus de Base 2023 (qui sera publié autour du 9 juin 2023).   |
| <b>Émetteur</b>   | Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).   |
| <b>Garant</b>   | Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.   |
| <b>Garantie en capital</b>                                      | Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.  |
| <b>Période de commercialisation</b>                             | Du 17 avril 2023 (9h00 CET) au 16 juin 2023 (17h00 CET)  |
| <b>Devise</b>   | Euro (€)   |
| <b>Sous-jacent</b>  | Panier équilibré composé des actions ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"><li>- action Axa SA (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628), dividendes non réinvestis</li><li>- action BNP Paribas (ticker : BNP FP ; ISIN : FR0000131104), dividendes non réinvestis</li><li>- action Engie SA (ticker : ENGI FP ; ISIN : FR0010208488), dividendes non réinvestis</li><li>- action TotalEnergies SE (ticker : TTE FP ; ISIN : FR0000120271), dividendes non réinvestis</li></ul> |
| <b>Valeur nominale</b>  | 1 000 €  |
| <b>Prix d'Émission</b>  | 100 % de la Valeur Nominale  |
| <b>Durée maximale d'investissement</b>                          | 10 ans et 14 jours   |
| <b>Date d'Émission</b>  | 17 avril 2023  |
| <b>Niveau Initial</b>   | Le Niveau Initial du Panier équilibré est égal à 100 % à la Date d'Évaluation Initiale.  |
| <b>Date d'Évaluation Initiale</b>                               | 16 juin 2023   |
| <b>Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé</b> | Le 16 de chaque semestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 16 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 17 juin 2024 (inclus) et jusqu'au 16 décembre 2032 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture des actions est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.   |
| <b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>              | Le 10 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 (inclus) et jusqu'au 30 décembre 2032. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.   |
| <b>Date d'Évaluation Finale</b>                                 | 16 juin 2033   |
| <b>Date de Remboursement Final</b>                              | 30 juin 2033   |
| <b>Commissions de distribution</b>                              | La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.  |
| <b>Publication de la valorisation</b>                           | La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="https://equityderivatives.natixis.com/">https://equityderivatives.natixis.com/</a> ), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.   |
| <b>Périodicité de valorisation</b>                              | Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où les cours de clôture des actions constituant le Panier équilibré sont publiés.  |
| <b>Double valorisation</b>                                      | Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.   |
| <b>Marché secondaire</b>  | Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.  |
| <b>Agent de Calcul</b>  | Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.  |
| <b>Règlement/Livraison</b>                                      | Euroclear France   |
| <b>Place de cotation des titres de créance</b>                  | Bourse de Luxembourg   |
| <b>Éligibilité</b>  | Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres   |

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec les distributeurs qui commercialisent le produit **Athena France Leaders Juin 2023**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'**Athena France Leaders Juin 2023** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Athena France Leaders Juin 2023** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 10 juin 2022 par l'AMF sous le n° 22-203 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 13 avril 2023 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevNet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevNet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/236/PROGRAM_SEARCH), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400H972/FT/DS>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Le distributeur informe les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié autour du 9 juin 2023 (le « Prospectus de Base 2023 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2023 pourraient être publiés avant le 16 juin 2023. Le Prospectus de Base 2023 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2023 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2023 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2023 ou celle du supplément précité. Les investisseurs ayant accepté de souscrire perdent leur droit à se rétracter si la livraison des titres a été effectuée ou bien si l'offre est clôturée (y compris par anticipation). Le distributeur aidera les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2023 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

### Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros

Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 4 avril 2023